



QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2017
27 È 28 DI LUGLIU
4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017

27 ET 28 JUILLET

N° 2017/E4/045

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme Christelle COMBETTE
AU NOM DU GROUPE « LE RASSEMBLEMENT »**

OBJET : LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE ET LA PRECARITE.

La lutte contre le chômage et la précarité sont des sujets de préoccupation majeure pour l'ensemble des Corses, des politiques et surtout des chefs d'entreprises et de leurs salariés !

La volonté politique de s'emparer d'un tel sujet et de tenter de trouver des solutions est légitime et responsable. Ce qui l'est moins est le contenu du texte de la Charte pour l'Emploi Local présenté comme LA solution au problème de l'emploi en Corse, qui contrairement à ce qui est affiché, est loin d'être en tous points comparable aux chartes signées dans d'autres régions Françaises.

Comment peut-on laisser croire aux demandeurs d'emploi et à leur famille, qu'à la simple faveur de l'origine d'une personne, de sa capacité à parler notre langue régionale et d'une compétence dite suffisante, la Corse peut accéder au plein emploi ?

Alors qu'ils le font déjà de manière naturelle, comment peut-on imposer aux Chefs d'entreprise, déjà contraints par des règles administratives et juridiques lourdes, l'embauche d'une personne à « compétence suffisante » ?

Les entreprises ont besoin d'être performantes et compétitives. Le meilleur leur est demandé, ils doivent pouvoir être libres de s'entourer des meilleurs et non, par obligation, d'une compétence suffisante !

Mais, Monsieur le Président, il faut être au cœur des entreprises pour comprendre que le problème ne peut être réglé de la sorte. Au cœur de la vie économique et sociale, au cœur des réalités du quotidien des entrepreneurs ! Ou tout au moins, les écouter, entendre leurs revendications et non se contenter de rédiger, une fois de plus, un texte aux seuls fondements idéologiques !

A grand renfort de communication, les esprits sont détournés, mais les problèmes subsistent.

De plus, des textes existent déjà, comme la Charte de la commande publique qu'il suffirait d'étendre à tous les secteurs d'activités de l'économie insulaire, dans laquelle il y a déjà toutes les mesures au profit d'une économie vertueuse sociale, locale et circulaire.

Monsieur le Président de l'Exécutif, nous sommes spectateurs du tour de Corse du Président de l'Assemblée pour y présenter le dossier, alors même que des remises en cause juridiques et légales sont invoquées. Ni notre Assemblée, ni le Conseil Economique et Sociale n'ont été saisis de ce dossier, bien que traitant d'un sujet fondamental.

Monsieur le Président de l'Exécutif, le droit vous donnant compétence en matière économique, nous souhaiterions connaître votre position sur le sujet, les initiatives qui seront effectivement prises ou proposées, et savoir si à un moment ou à un autre l'Assemblée de Corse sera saisie ?